

PROCÈS-VERBAUX



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE DIXVILLE
M.R.C. DE COATICOOK
LE 4 OCTOBRE 2021

Municipalité de Dixville, une session régulière du conseil municipal est tenue le 4 octobre 2021 à 19h00 au bureau municipal sis au 251 chemin Parker à Dixville. Sous la présidence de la Mairesse Françoise Bouchard et formant quorum, sont présents les conseillers(ère) :

M. Teddy Chiasson	M. Roger Heath
Mme Danielle Lamontagne	M. Fernando Sanchez
M. Sylvain Lavoie	M. Anthony Laroche

Sylvain Benoit, Directeur général et secrétaire-trésorier, est également présent.

La séance est tenue à huis clos puisque la distanciation de 2 mètres entre les gens ne serait pas possible avec du public. Cependant les citoyens voulant poser des questions au conseil peuvent se présenter entre 19h00 et 19h15, mais en respectant un maximum de deux personnes à la fois à l'intérieur.

La séance est enregistrée et sera disponible sur le site internet de la municipalité.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'assemblée est ouverte à 19h00 par la Mairesse Françoise Bouchard.

2.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-10-04/1

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

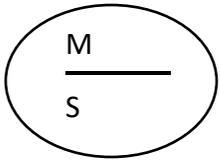
4.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021

2021-10-04/2

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire 7 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Sylvain Lavoie et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 7 septembre 2021.



PROCÈS-VERBAUX



5.0 DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

2021-10-04/3

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt de la correspondance du mois de septembre et d'autoriser le secrétaire-trésorier à la déposer aux archives de la municipalité.

6.0 RAPPORTS

6.1 **Rapport de la mairesse** : Madame la Mairesse fait son rapport.

6.2 **Comités externes** :

- 1) Incendies : Monsieur le conseiller Anthony Laroche fait son rapport.
- 2) Régie des déchets : Monsieur le conseiller Fernando Sanchez fait son rapport.
- 3) TCCC : Aucun suivi.

6.3 **Services internes** :

- 1) Voirie, aqueduc, égout : Aucun suivi.
- 2) CCU : Aucun suivi.
- 3) Loisirs : Monsieur le conseiller Teddy Chiasson fait son rapport.
- 4) Famille-Aîné : Madame la conseillère Danielle Lamontagne fait son rapport.
- 5) Comité milieu de vie : Aucun suivi.

7.0 TRÉSORERIE :

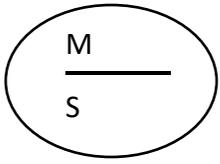
7.1 APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2021-10-04/4

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Teddy Chiasson et résolu à l'unanimité que les comptes à payer, présentés par le secrétaire-trésorier dont un certificat de disponibilité de crédit a été émis pour les dépenses encourues, soient payés, chèques no. 8851 à 8876 inclusivement. Les membres du conseil ont reçu le rapport des comptes à payer et le rapport des salaires versés pour un total de 71 528,02 \$.

7.2 DÉPÔTS AU CONSEIL

Le secrétaire-trésorier dépose le rapport financier au 30 septembre 2021.



PROCÈS-VERBAUX



7.3 ENGAGEMENT DE CRÉDIT

7.3.1 ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE LA RÉGION DE COATICOOK

2021-10-04/5

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2022 de la RIGDSC ;

CONSIDÉRANT que le prix pour l'enfouissement des déchets sera de 82 \$ par tonne et de 65 \$ par tonne de compostables, soit une augmentation de 2 \$ par tonne pour les déchets et de 0 \$ par tonnes pour le compost ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Danielle Lamontagne et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2022 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets au montant de 3 088 956 \$.

7.3.2 ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DE LA RÉGION DE COATICOOK

2021-10-04/6

CONSIDÉRANT le budget 2022 proposé par la Régie de protection incendie ;

CONSIDÉRANT que la quote-part pour la municipalité de Dixville sera de 27 387,94 \$, soit une augmentation de 335.81 \$ par rapport à l'année dernière ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité d'adopter le budget 2022 proposé par la régie des incendies et effectuer les trois versements égaux payables selon le tableau suggéré.

8.0 RÉSOLUTIONS

8.1 PROGRAMME DE SUBVENTION DES 4 500 BORNES DE RECHARGE DU CIRCUIT ÉLECTRIQUE

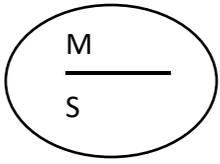
2021-10-04/7

CONSIDÉRANT QUE le projet de la municipalité de Dixville a été accepté dans le cadre du programme de subvention des 4 500 bornes de recharge du circuit électrique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Anthony Laroche et résolu à l'unanimité que la municipalité de Dixville autorise M. Sylvain Benoit, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la municipalité de Dixville tout document nécessaire à la réalisation de l'installation de la borne de recharge sur le chemin Parker, au coin de la rue Chamberlain.

9.0 ADOPTION DE RÈGLEMENT

Aucun règlement.



PROCÈS-VERBAUX



10.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-10-04/8

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Fernando Sanchez et résolu à l'unanimité de lever la présente session du conseil à 19h38.

Secrétaire-trésorier

Mairesse

Je, Françoise Bouchard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.